

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **9 avril 2018**

Décision n° **CP-2018-2336**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Habitat et Logement social - Cession, à titre onéreux, à la société anonyme (SA) d'HLM Alliade habitat, à la suite de la préemption avec préfinancement, d'un immeuble situé 46, avenue Marc Sangnier

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 mars 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 10 avril 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : Mme Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), M. Le Faou (pouvoir à Mme Peillon), Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel), M. Suchet (pouvoir à M. Abadie), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : M. Rousseau.

Commission permanente du 9 avril 2018**Décision n° CP-2018-2336**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Habitat et Logement social - Cession, à titre onéreux, à la société anonyme (SA) d'HLM Alliade habitat, à la suite de la préemption avec préfinancement, d'un immeuble situé 46, avenue Marc Sangnier**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 27 mars 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté n° 2017-10-19-R-0902 du 19 octobre 2017, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption à l'occasion de la vente :

- d'un immeuble en R+3 comprenant 7 caves, un local commercial en rez-de-chaussée d'une surface utile d'environ 41,80 mètres carrés et 9 logements d'une surface utile totale d'environ 188,79 mètres carrés,

- ainsi que de la parcelle de terrain de 108 mètres carrés sur laquelle est édifié cet immeuble,

le tout étant cadastrée CO 174 et situé 46, avenue Marc Sangnier à Villeurbanne.

Ce bien a été acquis dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, pour le compte de la société anonyme (SA) d'HLM Alliade habitat, en vue de produire une nouvelle offre de logement social sur la base de 8 logements en mode de financement prêt locatif social (PLS), pour une surface utile de 175,78 mètres carrés et d'un local commercial en rez-de-chaussée pour une surface utile d'environ 50 mètres carrés.

Cette opération s'inscrit dans le cadre des objectifs du programme local de l'habitat (PLH) approuvé par délibération du Conseil n° 2007-3849 du 10 janvier 2007, qui prévoit notamment d'accompagner le développement de l'offre nouvelle sur Villeurbanne par une offre de logement social, une offre en logement intermédiaire ou en accession sociale.

Aux termes de la promesse d'achat, la SA d'HLM Alliade habitat qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter, à la Métropole, ce bien cédé occupé au prix de 655 000 €, admis par France domaine et à lui rembourser tous les frais inhérents à cette acquisition.

La SA d'HLM Alliade habitat aura la jouissance du bien à compter du jour du paiement du prix d'acquisition par la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 25 septembre 2017 figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la cession à la SA d'HLM Alliade habitat, pour un montant de 655 000 €, d'un immeuble, cédé occupé, cadastré CO 174, situé 46, avenue Marc Sangnier à Villeurbanne, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, en vue de de la réalisation d'un programme de logements sociaux.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O4509, le 30 janvier 2017 pour la somme de 15 000 000 € en dépenses et 15 000 000 € en recettes.

4° - La somme à encaisser, d'un montant total de 655 000 €, ainsi que tous les frais inhérents à cette cession seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - compte 458 200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 avril 2018.